



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 18886

Texte de la question

M. Alain Claeys attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la difficile situation des retraités français dont les pensions sont versées par les caisses de retraite d'Etats africains de la zone franc. En effet, la dévaluation du franc CFA, intervenue le 12 janvier 1994 à l'instigation de la France, a réduit brutalement le pouvoir d'achat d'environ 3 000 retraités français. Tous les autres acteurs économiques concernés (Etats africains, entreprises et salariés français expatriés,...) ont reçu compensation de la France pour le préjudice qu'ils ont subi, sauf ces personnes. Par ailleurs, leurs difficultés sont souvent aggravées par l'incapacité des organismes africains d'honorer leurs engagements. Déjà, le Congo ne verse plus de pensions depuis début 1994 et le Cameroun depuis début 1995. Et d'autres Etats risquent de connaître des situations analogues. Ainsi, depuis trois ans, nombre de ces retraités ont des revenus dérisoires, parfois inférieurs au minimum vieillesse. A présent, ils demandent une juste et automatique compensation par l'Etat des pertes de revenus dues à la dévaluation, la reprise de la gestion de ces retraites par un organisme français, habilité à négocier le versement des pensions par les caisses de pays africains et à en assurer la répartition et une intervention ferme de l'Etat auprès de ses homologues africains pour garantir par tous les moyens le respect des accords bilatéraux en matière de retraite. Il lui demande donc si le Gouvernement entend prendre ces mesures urgentes pour répondre enfin aux légitimes attentes de nos compatriotes. Il souhaite également que la représentation nationale soit informée des conclusions de la mission Leroy chargée d'expertiser la situation des caisses de retraite de six Etats de la zone franc et, enfin, que les associations représentatives des retraités concernés soient étroitement associées à la définition et à la mise en oeuvre des mesures nécessaires.

Texte de la réponse

Il est rappelé à l'honorable parlementaire que la dévaluation du franc CFA de janvier 1994 a eu des effets positifs dans certains pays, ce qui a permis un assainissement de la situation financière des caisses ; malheureusement, dans d'autres pays, elle n'a pas produit les effets escomptés. Quoi qu'il en soit, la France ne ménage pas ses efforts pour faire respecter les accords bilatéraux qu'elle a conclus avec plusieurs pays de la zone franc, en intervenant à tous les niveaux ce qui permet des avancées sur de nombreux dossiers de retraités. Pour l'avenir, le Gouvernement n'envisage pas de faire assurer par un organisme français la gestion des retraites dues par les caisses africaines. En effet, les rentes et pensions sont la contrepartie de cotisations encaissées par les régimes locaux de sécurité sociale ; il n'appartient donc pas aux caisses françaises de s'y substituer dans la mesure où ce n'est conforme ni à leur domaine de compétence ni à leur mode de financement. Mais, très soucieux de la situation de ses ressortissants, le Gouvernement fait porter ses efforts sur le plan politique, par l'évocation systématique et régulière de cette question lors de tous les entretiens ministériels bilatéraux, et sur le plan juridique puisqu'il a entrepris la renégociation de certaines conventions de sécurité sociale liant la France et ses partenaires africains. S'agissant de la mission de l'Inspection générale des affaires sociales qui avait été diligentée par le Premier ministre en vue de procéder à un audit des caisses africaines de prévoyance sociale et à une évaluation de la protection vieillesse des Français de la zone franc, elle a donné lieu à un rapport remis en août 1996 au Premier ministre et aux ministres concernés. Hormis ces destinataires,

ce rapport n'a pas été diffusé, suivant en cela la pratique habituelle de l'IGAS. Dans le cas où l'honorable parlementaire souhaiterait en prendre connaissance, il conviendrait de saisir Mme Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Alain Claeys](#)

Circonscription : Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18886

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 septembre 1998, page 4862

Réponse publiée le : 5 octobre 1998, page 5407